AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0369
FR0004157428-FS0094

3 février 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

OCTO TECHNOLOGY

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 3 février 2017, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 janvier 2017, les seuils de 5% du capital et des droits vote de la société OCTO TECHNOLOGY et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport à l'offre publique d'achat visant les actions OCTO TECHNOLOGY de la totalité des actions détenues par le déclarant[1].

[1] Cf. notamment D&I 217C0279 du 26 janvier 2017.